

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2004)

Heft: 181-182

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF



ZURICH

• La vente d'une partie du mobilier et de la vaisselle du Grand Hôtel Dolder de Zurich a attiré plus de 1 000 personnes. L'hôtel devait être entièrement vidé pour que des travaux de rénovation puissent commencer. Le chantier de rénovation de 240 millions de francs doit faire du prestigieux établissement, qui a notamment reçu la visite de Madonna, des Clinton ou d'Albert Einstein, l'un des premiers hôtels du monde à sa réouverture en automne 2006. La plupart des meubles et la quasi-totalité des 260 employés ont été repris par d'autres hôtels.

• 124 personnes ont été condamnées à des amendes ou des peines avec sursis, à Zurich, dans le cadre de l'opération « Genesis » contre des consommateurs de pornographie enfantine. La police avait déposé 320 plaintes. L'action est quasiment close dans le canton.



GENÈVE

• Meyrin est la quatrième commune de Suisse à pouvoir voter par internet. Un peu plus d'un votant sur cinq a eu recours à un bulletin électronique pour s'exprimer sur un scrutin communal. C'est moins que lors des précédents votes en ligne. Canton pilote avec Neuchâtel et Zurich en matière de vote par internet,

pour l'inspiration lourde de 3 820 de ch-

Genève prévoit d'autres étapes prochainement.

- Le secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (IUT) a rendu sa décision finale : le salon Télécom 2006 quittera Genève pour s'installer à Hong Kong. L'énorme potentiel du marché chinois et surtout le prix trop élevé des hôtels du bout du lac ont lourdement pesé dans la balance. Les autorités genevoises comptent rebondir et ont déjà fait acte de candidature à l'organisation de Télécom Europe, en 2007.
- Les Services industriels de Genève (SIG) ont décidé de se passer complètement du nucléaire. D'ici au mois d'octobre, les 100 % de l'offre d'électricité à Genève devraient être issus de sources d'énergie renouvelable suisses ou étrangères. Actuellement, les 87 % de l'électricité vendue par les SIG peuvent être qualifiés de propres.
- La Cour d'assises de Paris a acquitté faute de preuves les quatre suspects du « casse du siècle » de 1990 contre l'UBS à Genève. L'équivalent de 31,4 millions de francs avait été dérobé.



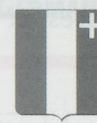
FРИBOURG

- Le 5^e Salon suisse des goûts et terroirs de Bulle a enregistré une hausse de fréquentation de quelque 20 % par rapport à l'édition 2003. Ce ne sont pas moins de 30 000 personnes, en provenance de toutes les régions du pays, qui ont rallié Bulle afin de visiter la plus grande foire aux produits du terroir de Suisse.
- Une fuite de produits chimiques a eu lieu lors du nettoyage de la station

réel cantonal à n'avoir pas tué leur épouse. Le plus

d'épuration d'une usine de Châtel-Saint-Denis. Près de 160 ouvriers travaillant dans l'établissement et dans le voisinage ont été évacués pour quelques heures. Selon la police cantonale fribourgeoise, il n'y a jamais eu de danger pour la population ou l'environnement. Une enquête est en cours.

- Les magistrats fribourgeois démissionnaires ou non réélus avant la cinquantaine auront intérêt à retrouver rapidement un travail. Le Grand Conseil a décidé de leur supprimer le droit à une rente viagère. Les députés ont maintenu le principe d'une rente à vie pour deux catégories de conseillers d'Etat : ceux ayant plus de 50 ans et ceux ayant accompli deux mandats complets, soit dix ans.



NEUCHÂTEL

• Le Tribunal de police du Val-de-Travers a condamné deux producteurs et un négociant de gruyère. Les trois hommes étaient accusés de malversations en rapport avec la réglementation sur les AOC. Des amendes de 1 500 à 5 000 francs leur ont été infligées.

- Quelque 30 000 pieds de cannabis sur cinq sites de culture hydroponique de marijuana ont été découverts dans le Val-de-Travers, à l'intérieur de bâtiments désafectés. Deux personnes ont été arrêtées.

• Le ministère public a requis une peine de réclusion à vie contre l'homme qui avait tué puis dépecé son épouse, en vue d'accréditer la thèse de sa disparition. Le procureur n'a retenu aucune circonstance atténuante en

faveur de l'accusé. Syrien de souche palestinienne, l'accusé avait découpé son épouse en 69 morceaux, après l'avoir tuée en mars 2003. Il avait déposé le corps démembré dans le congélateur de l'appartement de sa victime dont il vivait séparé depuis un an.



VAUD

• Une religieuse française de 31 ans est sortie indemne d'une chute d'une centaine de mètres, entre Lavey et Mordles. La jeune femme qui voulait admirer une cascade de plus près, a glissé, dévalant en tout une centaine de mètres. Des broussailles et une petite rivière ont amorti sa chute, lui permettant de s'en tirer indemne. Alertés par ses coreligionnaires ne la voyant pas revenir, les gendarmes et une colonne de secours du Club alpin l'ont retrouvée au bout de 24 heures.

- Un octogénaire a été blessé à l'arrière de la tête. Alors qu'il se promenait à Ouchy (Lausanne), une corneille l'a attaqué. D'après le conservateur cantonal de la faune, le cas est rare, mais pas unique.



VALAIS

• Pour sa 12^e édition, la fête du livre de Saint-Pierre-de-Clages a présenté une série de livres rares des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, sortant pour la première fois de la bibliothèque centrale de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Un volume de L'Encyclopédie de Diderot, datant de 1751, le Systema

► *cosmicus* (1641) de Galilée, les *Lettres à une princesse d'Allemagne* (1775) de Leonhard Euler ont notamment été les vedettes de l'exposition. En marge de la manifestation qui a accueilli près de 15 000 visiteurs, s'est déroulée la finale du championnat suisse d'orthographe qui a réuni quelque 200 participants.



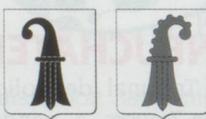
SOLEURE

- Une collision entre deux voitures s'est produite dans la localité soleuroise de Riedholz, provoquée... par une araignée. Selon la police, l'arachnide est descendue le long de son fil, depuis le pare-soleil jusqu'en sous les yeux de l'automobiliste, âgée de 69 ans. La retraitée, arachnéophobe, a eu une telle peur qu'elle est restée figée durant plusieurs secondes. Elle a ensuite tenté de se débarrasser de l'araignée et s'est déportée sur le côté de la chaussée. Un conducteur de 19 ans, qui roulait normalement en sens inverse, n'est pas parvenu à éviter la collision. Les deux conducteurs ont été légèrement blessés et ont été hospitalisés.

SAINT-GALL

• Un automobiliste de Saint-Gall a été pincé ivre au volant deux fois dans la même journée. La première fois est survenue dans une rue interdite à la circulation, lorsqu'il a heurté une voiture stationnée devant les bâtiments de la police. Repéré par une voiture de patrouille, l'homme a subi une prise de sang révélant un taux d'alcoolémie d'environ 2 grammes pour mille. Son permis lui a été retiré. Il ne l'avait donc plus lorsqu'une autre voiture de police l'a intercepté, toujours ivre, neuf heures plus tard... Il doit s'attendre à un retrait de permis de longue durée et à une forte amende.

• Quatre ans après la tentative manquée d'attentat à la bombe contre un président de tribunal à Altstätten, le tribunal de district de Rorschach a condamné ses deux auteurs à des peines de dix et six ans et demi de prison, assorties d'un séjour dans un établissement psychiatrique fermé. Le coupable le plus âgé (26 ans) voulait se venger du président du tribunal qui l'avait expulsé de la maison familiale, sur demande de sa mère.



BÂLE

- Les sites des anciennes décharges de déchets industriels de la chimie bâloise près de Riehen vont être analysés. Des traces de substances actives ont été découvertes dans les eaux. Vu les faibles valeurs découvertes, aucun danger n'est cependant à craindre pour la population, la faune et la flore.
- Un homme de 74 ans a perdu son dentier après avoir été agressé par une prostituée dans des toilettes publiques, à Bâle. Le septuagénaire a été attaqué alors qu'il sortait son porte-monnaie pour payer la prostituée âgée de 21 ans. La femme a frappé sa victime avec les pieds et les poings et lui a volé son argent. Elle a été

arrêtée, mais le dentier, tombé dans les toilettes, n'a pu être récupéré.



ARGOVIE

- Un jeune homme de 16 ans a été gravement blessé au cours d'une importante rixe survenue dans un train circulant entre Bâle et Zurich. La victime a été transportée dans un état critique à l'Hôpital cantonal d'Aarau. Peu avant l'arrêt en gare de Frick, une violente altercation verbale est survenue entre un jeune originaire de Serbie-Monténégro et un Africain. Lorsque le jeune Serbe a voulu quitter le train à Frick, son adversaire l'a agressé par derrière et lui a asséné des coups de couteau à la tête et dans le dos.



GRISONS

- Une montagne d'Engadine, au-dessus de Scuol, a été baptisée Piz Amalia, du nom de la princesse héritière des Pays-Bas, née le 7 décembre dernier. S'élevant à une altitude de 2 918 mètres seulement, la montagne était jusqu'ici restée sans nom. L'idée de ce baptême est venue de la succursale hollandaise de Suisse Tourisme.
- Le Gouvernement grison ne veut pas interdire masques et cagoules lors des manifestations contre le Forum économique mondial (WEF). Difficile à appliquer, une telle interdiction mobilise inutilement les forces policières et provoque une escalade de la violence.
- Le dernier ours sauvage

Quelques 170 millions su-

vivant en Suisse a été abattu il y a 100 ans dans les Grisons. Le 1^{er} septembre fut un jour marquant pour la population de Basse-Engadine, quand les chasseurs Jon Sarott Bischoff et Padruot Fried leur ont montré l'animal qu'ils avaient abattu : un ours. Les deux hommes étaient partis chasser le chamois quand ils ont aperçu une femelle ours sur les pentes du Piz Pisoc. Les chasseurs n'ont pas hésité à tuer l'animal. On peut le voir encore aujourd'hui, empailé, au musée de l'ours dans le Val S-Charl. Maintenant, les ours sont protégés en Suisse comme ailleurs et ne peuvent plus être chassés. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, deux à trois ours étaient abattus chaque année en Engadine. Avec l'amélioration des armes à feu, les ours n'ont pas réussi à se reproduire suffisamment vite pour compenser les animaux abattus. L'ours indigène suisse a ainsi disparu. Quelques animaux ont encore pu être vus par la suite en Valais, au Tessin ou dans les Grisons, mais plus aucun groupe ne s'est développé sur le territoire suisse. Une réimplantation volontaire n'est pas envisagée.



LUCERNE

- Le Ministère public du canton de Lucerne requiert dix-sept ans de réclusion contre « l'ange de la mort lucernois ». Cet infirmier de 35 ans a tué 24 patients dans des EMS de Suisse centrale. Il est accusé d'assassinat dans 5 cas, de meurtre dans 19 cas et de tentative de meurtre dans 3 cas. C'est la plus importante affaire

d'euthanasie active de l'histoire en Suisse. Les victimes sont 23 femmes et 4 hommes âgés de 66 à 95 ans, patients de homes à Lucerne, Sarnen (OW) et Küssnacht am Rigi (SZ). L'infirmier a affirmé avoir agi par pitié, compassion, empathie et pour soulager les personnes concernées. Il a toutefois évoqué parallèlement un surmenage personnel.

• Plus de 80 000 personnes ont assisté à la Fête fédérale de lutte où se sont affrontés quelque 290 colosses. Le titre est revenu au Saint-Gallois Jörg Abderhalden, un cuisinier de 25 ans aux mensurations impressionnantes : 1,90 m pour 120 kg. Il avait déjà été sacré roi de la lutte lors de la fête fédérale de 1998. Pour récompense, il a reçu un taureau nommé « Pilatus ». Quant au Fribourgeois Markus Maire, il a établi un nouveau record de Suisse en lançant la

pierre d'Unspunnen, lourde de 83,5 kg, à 3,82 m de distance. La fête fédérale de lutte 2004 restera dans les annales. Son organisation a coûté pas moins de six millions de francs. Quelque 75 tonnes de sciure ont été utilisées pour les sept arènes où se sont déroulés les combats. Les CFF avaient mis en place 27 trains spéciaux.



BERNE

• La ville de Berne avait invité les 26 cantons à verser chacun 10 000 francs pour financer la nouvelle « fontaine » sur la Place fédérale. Finalement, 17 cantons ont fait un geste. La ville n'est cependant pas déçue : il s'agissait d'une invitation et non d'une obligation. Vaud et Thurgovie sont deux des

neuf cantons à n'avoir pas délié leur bourse. Le plus grand canton romand a décliné l'invitation en invoquant l'état de ses finances. Le projet prévoit de recouvrir la Place fédérale d'un tapis de 2 218 m² de granit et de l'agrémenter de 26 jets d'eau symbolisant les cantons. Le coût des travaux se monte à 8 millions de francs, dont 2,3 millions pris en charge par la Confédération et 1,7 million par une compagnie d'assurances. Le reste est financé par la ville.

• La police a saisi 1 235 plants de chanvre à Kehrsatz et Niederwangen (BE) au cours d'une enquête contre un Sud-Africain de 47 ans. Séchés, ils auraient eu une valeur d'environ 60 000 francs sur le marché.

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET



Offre spéciale pour les 70 ans de la Fondation Suisse

La Fondation Suisse, pour ses 70 ans, offre l'affiche du colloque *Le Corbusier messager* aux 50 premiers lecteurs de *Suisse Magazine* qui en feront la demande en

envoyant leur adresse et 1,11 euro en timbres-poste (110 g) à **Suisse Magazine, FSP SARL, 100 rue Edouard Vaillant, 92300 Levallois Perret.**

En outre, la première monographie sur le Pavillon Suisse, par Ivan Zaknic, sort le 6 septembre aux éditions Birkhäuser.

Le Corbusier Pavillon Suisse, The Biography of a building.
environ 260 pages
et des centaines d'illustrations.
Prix approximatif : 61 euros

Pour la commander dès parution :
Fondation Suisse à Paris :
+33 (0)1 44 16 10 10

Service de renseignements de Suisse Magazine

Vous êtes de nationalité suisse ou de double nationalité franco-suisse. Les règles auxquelles vous êtes soumis en matière de succession, de patrimoine, de banque, de couverture maladie... vous semblent complexes.

Vous avez entendu que ces règles ont changé - notamment à cause des bilatérales Suisse-UE et du renforcement de la législation suisse.

Vous avez essayé d'obtenir une réponse de la part de services officiels mais vous n'avez pas obtenu satisfaction.

Vous avez un projet complexe (transfert de résidence, changement de statut, études en Suisse, travail en Suisse...) et ne savez pas par quel bout le prendre ni à qui vous adresser.

Nous recevons régulièrement ce genre de demandes et avons constitué une documentation et un réseau de professionnels qui nous permettent de vous répondre rapidement sur des questions simples ou de vous orienter vers une étude approfondie pour des questions complexes.

N'hésitez pas à nous interroger, bien entendu en toute confidentialité.

Service de renseignements de Suisse Magazine
FSP SARL
100, rue Édouard Vaillant
92300 Levallois-Perret

Devant l'afflux de demandes, nous vous remercions de préciser si possible un numéro de fax et/ou une adresse e-mail pour faciliter une réponse rapide.

*Une question sur votre abonnement,
un numéro perdu, une offre promotionnelle,
votre réabonnement,
un changement d'adresse :*

Service abonnements de



**DIP - 18-24, quai de la Marne
75164 PARIS Cedex 19**
Tél. : +33 (0)1 44 84 85 00
Fax : +33 (0)1 42 00 56 92